

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 18 OCTOBRE 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 18 octobre 2017*

Aujourd'hui, à quinze heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 62 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes
(titre modifié)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.